



BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Lundi 27 Avril 2026 à 10 H

=====

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le lundi 27 avril à 10 Heures, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Vice-Président du Conseil Départemental Maire de St-Amand-Montrond
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité Qualifiée (visioconférence)
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL) Secrétaire de Séance

ETAIENT EXCUSES :

Fabrice CHOLLET	Membre – Conseiller Départemental Maire de St Martin d'Auxigny
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire Pouvoir à Emmanuel RIOTTE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances
Emilie LARAINÉ	Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Olivier SCHUBNEL	Directeur Technique et Développement
Michaël PHILIBERT	Directeur Commercial et de la Proximité
Nadège BEDU	Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11H00.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Lundi 27 Avril 2026 à 10 H

=====

V - RÉSULTAT D'APPELS D'OFFRES

C - MARCHÉ DE TRAVAUX – ELECTRICITE DES COMMUNS 2026

1 - Résultat d'appel d'offres

Lors de la séance du 14 octobre 2025, le Conseil d'Administration a validé les orientations budgétaires et a donc autorisé la réalisation des opérations de réhabilitation indiquées dans lequel figure le projet suivant :

Marché de travaux – Electricité des communes 2026

Dans ce cadre, l'Office a lancé une consultation en procédure adaptée.

L'avis d'appel à la concurrence a été lancé le 12 février 2026.

La date de remise des offres était fixée au 16 mars 2026.

L'ouverture des plis a été réalisée le 16 mars 2026.

L'analyse de cette consultation a été réalisée en interne.

La commission des marchés s'est réunie le 25 mars 2026.

Après lecture du rapport d'analyse et compte tenu du résultat obtenu, le représentant du pouvoir adjudicateur, sur avis de la commission des marchés, a choisi de déclarer fructueux ce lot.

L'offre retenue est la suivante :

LOT	Nom du candidat	Montant de l'offre HT	Critères d'attribution			TOTAL
			Note de prix/10 (60%)	Note valeur technique/10 (30%)	Qualité de la réponse/10 (10%)	
Unique	ABEG	78 358,29€	10,00	10,00	10,00	10,00

Il s'agit de dépense de fonctionnement.

Par conséquent, je vous demande donc de bien vouloir prendre note de cette décision.

DELIBERATION

Les membres du Bureau prennent acte de l'offre retenue pour réaliser ces travaux d'électricité des communes.

.....
Le Secrétaire de Séance,
Denise DURANTON

.....
Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 27 avril 2026
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE

